

vaincu par ses pieuses importunités, ne put se défendre de lui accorder sa demande. Ce fut dans la nuit du 8 au 9 mars 1677 que l'on retira du tombeau Jacques Cretenet, enseveli depuis plus de dix ans. Le choix des ossements ayant été fait, on les remit entre les mains du fils, qui les fit transporter le lendemain au troisième monastère de Sainte-Elisabeth de la ville de Lyon. Cette expression de troisième monastère démontre que ces religieuses n'avaient pas encore pris le nom de Colinettes. Elles possédaient déjà le cœur, le poumon et une partie du foie du défunt, et elles reçurent ce nouveau dépôt avec des témoignages de joie peu ordinaires; car elles regardaient Jacques Cretenet comme leur père, et auraient voulu lui élever un monument.

En 1668, peu d'années après l'installation des Colinettes sur la balme de Saint-Clair, le Consulat fit parvenir au gouvernement un état des revenus des monastères et du nombre de leurs religieuses. Le troisième monastère de Sainte-Elisabeth était composé de sept religieuses, six novices, deux sœurs laïes et trois domestiques. Le revenu était de 3,210 livres et les charges de 3,960 (*Nouvelles Arch. hist. et statist. du Rhône*. 1832, t. II, p. 12). Dix-huit personnes formaient la population de ce nouveau couvent, et l'on comprend que la maison Mamejan, qui probablement n'était pas bien vaste, devait suffire à ce petit nombre de religieuses; cependant plus tard on chercha à agrandir ce logement, et le grand bâtiment actuel fut construit de 1762 à 1766 (Cochard. *Guide du voyageur*, p. 204), par conséquent, bien longtemps après la mort de M. de Coligny et de la réunion de la chapelle de Saint-Sébastien au couvent.

Si le titre de Colignettes ou Colinettes, remplaçant celui de troisième couvent de Sainte-Elisabeth, n'était pas officiellement reconnu, cependant il avait été adopté par les habitants de Lyon, et la caserne installée à la place du couvent avait le nom *des Colinettes*, de même qu'aujourd'hui l'hos-